



CONSOMMATION DE L'EAU

Suite au Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine par l'ARS, du 05 décembre 2017, il est déconseillé aux femmes enceintes et aux nourrissons de moins de 6 mois de consommer l'eau provenant du robinet.

Un avis sera diffusé lorsque les risques seront levés.

Le Maire,
Marlène PAUTRÉ

